



Etat des lieux, agenda et priorités syndicales en matière de climat

Lydie Gaudier ■ Mars 2015

L'état des lieux du changement climatique

Créé conjointement, en 1988, par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et les Nations-Unies, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a pour mandat d'évaluer, de manière méthodique et objective, l'information scientifique, technique et socio-économique disponible sur la question du changement climatique.

Le GIEC estime désormais, selon une probabilité supérieure à 95% que l'élévation de la température terrestre relevée depuis le milieu du XXème siècle est majoritairement due aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine.

Et le problème s'accélère. Entre 2000 et 2010, les émissions ont augmenté de 2,2% par an contre 0,4% en moyenne au cours des trois décennies précédentes. Si ce rythme se poursuit, le seuil des 2°C de hausse de la température globale acceptable sous peine de catastrophes majeures serait franchi dès 2030.

Maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C exige des actions extrêmement volontaristes très au-delà des politiques actuelles qui permettraient de réduire de 70% les émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à leur niveau de 2010. Dans le pire des cas, les températures pourraient augmenter de 5,5°C d'ici 2100, ce qui est énorme sachant que la différence de température entre la dernière ère glaciaire et l'époque actuelle n'est que de 6°C.

L'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, ouragans, canicules,..), l'acidification et la hausse du niveau des océans, la perte de biodiversité, l'augmentation des maladies, la réduction des rendements agricoles, les pénuries d'eau douce, les déplacements de populations, etc., figurent déjà parmi les effets du réchauffement.

Le processus onusien et l'échéance de Paris

Le Protocole de Kyoto signé en 1997 et entré en vigueur en 2005 a constitué une première avancée dans la lutte contre le changement climatique avec la fixation pour les pays développés d'engagements de réduction de leurs émissions pour la période 1990-2012 mais sans les Etats-Unis.

Lors de la COP 18 à Doha, en 2011, la prolongation du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement sur la période 2013-2020 a été négociée. Cependant, d'une part, ces engagements sont très insuffisants, d'autre part, de nombreux pays ont commencé à se désengager du processus auquel ne participent plus que l'Union européenne, l'Australie, la Biélorussie, la Croatie, l'Islande, le Kazakhstan, la Norvège, la Suisse et l'Ukraine.

Parallèlement, les Parties ont convenu d'aboutir à un accord politique ambitieux intégrant tous les pays pour la période 2020-2030 qui permette de stabiliser le réchauffement sous la barre des 2°C. Cet accord devrait entrer en vigueur en 2020.

C'est la raison pour laquelle, l'échéance de la COP 21 qui se tiendra cette année à Paris du 30 novembre au 11 décembre est cruciale pour l'avenir de la planète.

■ Pourquoi les syndicats s'intéressent-ils à la question climatique ?

Le rapport, publié en 2006, de l'économiste britannique Nicholas Stern qui fait toujours autorité a conclu que « sans action publique résolue et rapide, les coûts du changement climatique équivalraient à une perte annuelle de PIB mondial par habitant comprise entre 5% et 20%. En comparaison, les coûts annuels d'une politique de forte réduction des émissions de gaz à effet de serre se limiteraient à environ 1% du PIB mondial.

La « Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 », publiée par la Commission européenne en 2011, évalue quant à elle les investissements nécessaires supplémentaires pour dé-carboniser l'économie à 1,5 % du PIB de l'Union européenne. A titre de comparaison, les aides publiques consenties pour le sauvetage des banques, entre 2008 et 2012, représentent 13 % du PIB européen.

Selon le GIEC cette fois, au niveau mondial, dans un scénario sans action, la croissance oscillerait entre 1,6% et 3%. Cette croissance serait réduite de 0,06% en cas de décisions politiques fortes en matière de lutte contre le changement climatique. Cependant, les impacts positifs de ces décisions engendreraient un moindre coût pour l'adaptation et en matière de santé ou encore d'efficacité énergétique, et seraient donc finalement bénéfiques pour le développement des pays.

On le voit, le réchauffement climatique est potentiellement lourd de conséquences économiques et sociales dramatiques pour la population en général et pour les travailleurs en particulier. En effet, toute activité de production dépend intimement des matières premières que constituent les ressources naturelles et du fonctionnement des écosystèmes.

Cependant, dans le cas de figure où les mesures nécessaires pour éviter la catastrophe climatique seraient néanmoins prises, les gagnants de la mise en œuvre des actions seront différents de ceux qui sont perdants (notamment les activités économiques liées à l'utilisation des combustibles fossiles, à certains procédés industriels, à la déforestation et à certaines pratiques agricoles).

C'est pourquoi les syndicats au niveau international défendent donc le concept de la transition juste de l'économie et qui se base sur cinq piliers: la participation, la création d'emplois verts et décents, l'investissement dans le développement de compétences «vertes», le respect des droits humains et du travail, une sécurité sociale forte.

Les revendications syndicales pour Paris

Pour Paris, les revendications du mouvement syndical international sont au nombre de trois :

1. Veiller à ce le nouvel accord confirme l'engagement des Gouvernements à soutenir une transition juste pour les travailleurs, créant un travail décent et des emplois de qualité.

Sur ce point, le texte suivant a été proposé aux différents Gouvernements en vue d'être appuyé au niveau fédéral belge et à celui des trois Régions :

« Les parties reconnaissent la nécessité d'assortir leurs politiques et actions relatives au climat de la promotion des possibilités de travail décent découlant d'une société à faibles émissions ainsi que d'une stratégie visant à garantir une transition juste pour les travailleurs/euses, développant de nouveaux secteurs et promouvant la prospérité et le développement durable. »

2. Soutenir un accord juste, ambitieux et contraignant à Paris qui assure une forte probabilité de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de °C, voire 1,5°C.
3. Soutenir l'ajout d'une définition des « parties prenantes » ou de la « société civile », sur la base des Parties actuelles à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique), afin de reconnaître le rôle des neuf Grands groupes, y compris les syndicats dans la prise de décisions sur le changement climatique.

Quelles priorités pour le gouvernement wallon ?

Le Gouvernement est-il d'accord de soutenir les revendications qui lui ont été adressées et détaillées de manière plus circonstanciées via un courrier officiel de la part des trois organisations syndicales FGTB/CSC/CGSLB. Quelle stratégie compte-t-il mettre en place ?

Par ailleurs, qu'en est-il :

- des engagements de réduction des émissions du précédent Gouvernement (80% à 95% d'ici 2050) ? Sont-ils toujours à l'ordre du jour ? Comment le Gouvernement wallon compte mettre en œuvre la transition.
- Comment le Gouvernement wallon compte associer les interlocuteurs sociaux et la société civile à la préparation de la COP 21 à Paris en décembre ?

Enfin, la plateforme justice climatique à laquelle sont associés les syndicats demande aux différents Gouvernements belges (fédéral et régionaux) de consacrer conjointement au moins 50 millions d'euros annuellement au financement climat international. A Lima, le Gouvernement wallon s'était

engagé sur un montant d'un million d'euros. Cet engagement a-t-il été suivi et quels engagements financiers en faveur du climat la Wallonie compte-t-elle prendre pour l'avenir ? _____